

PAS DE CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL/MER
Canton
LUMBRES
Commune
PARENTY

COMMUNE DE PARENTY

5 Route de Desvres
62650 PARENTY
03.21.90.71.77
parentymairie@laposte.net

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le Vendredi 27 Septembre 2024 à 19 heures, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 16 Septembre 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Étaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Marie ANDRIEU, Carine FOURCROY et Elisabeth LEMOR, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Thomas PERON, Rémy MARBEUF, Julien MAILLY, Damien LEDUC, Ludovic LOZINGUEZ

Procurations : Monsieur Olivier DELSEAUX ayant donné procuration à Monsieur Julien MAILLY

Absents excusés : Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Philippe DUBOELLE

Absents : Monsieur Sébastien HIBON.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Visite du logement de l'école
- Désignation du secrétaire de séance
- Suite à donner quant à la restitution du logement communal et visite avant et après état des lieux.
- Régularisation statut secrétaire de mairie
- Information suite à la réunion avec le SYMCEA et le Département du Pas-de-Calais
- Questions diverses

1- Visite du logement de l'école :

Monsieur le Maire accompagné des personnes présentes font le tour complet du logement communal qui a été rendu par les locataires (M. et Mme CARON).

2- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

3- Suite à donner quant à la restitution du logement communal et visite avant et après état des lieux.

Monsieur le Maire a fait intervenir pour l'état des lieux de sortie, Maître Morgan CHOCHOY, Commissaire de Justice salarié du Cabinet FONTAINE-WALLET-DHERS à Montreuil-sur-Mer pour un coût de 300,00 € TTC.

Vu l'état d'insalubrité du logement, Monsieur le Maire présente deux devis de nettoyage nécessaire pour commander des travaux ultérieurs. Le premier devis est d'un montant de 2 400 € TTC et le deuxième 5 885 € TTC.

Monsieur le Maire a aussi demandé à un cabinet d'Architectes pour une visite et une estimation des travaux à effectuer en vue d'une occupation. Le Conseil Municipal devra réfléchir sur la destinée de ce local et des coûts de réhabilitation.

Un tour de table est effectué pour connaître les avis de chaque conseiller sur le devenir du logement.

Monsieur Julien MAILLY propose de redonner le logement à l'école communal (bureau du directeur, salle de repas des enseignants et AVS, coin lecture bibliothèque, aménagement d'un WC adulte et à l'étage, un espace pour les intervenants scolaires, le terrain pourrait servir d'espaces pour des activités scolaires extérieures) et s'interroge sur la nécessité de payer un nettoyage.

L'ensemble des conseillers adhèrent aux propos de Monsieur Julien MAILLY, Monsieur Damien LEDUC et Madame Marie-France HUCHIN sont favorables au nettoyage du logement (devis de 2 400 € TTC).

La Commune a encaissé une caution de 900 € à Monsieur et Madame CARON à leur entrée dans le logement. Au vu des différents travaux à réaliser pour la réhabilitation du logement, la caution ne serait pas à rendre ? Une décision doit être prise dans les deux mois suivant le départ des locataires.

A chacun de réfléchir pour des décisions prochaines. Monsieur le Maire se fait fort d'approcher les futurs partenaires financiers pour leurs participations.

4- Régularisation du statut du secrétaire de Mairie :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 2 Août 2024, il a été décidé à l'unanimité que Monsieur le Maire signe un CDD jusqu'en 2026 avec Monsieur LEGRAND en tant qu'attaché territorial contactuel, Echelon 5, indice Brut 791- Majoré 655, primes et indemnités selon délibérations prises par le Conseil Municipal et selon le cadre d'emplois.

La délibération a été transmise au Contrôle de Légalité de la Préfecture du Pas-de-Calais qui a émis un avis défavorable. La Préfecture préconise un poste en catégorie B et non A (réservé aux plus grandes collectivités) et de créer la publication de l'offre d'emploi à 8h15 sur le site Emploi Territorial avec un mois de publication minimum.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Préfecture du Pas-de-Calais en suivant leurs préconisations.

Après délibérations, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

5- Information suite à la réunion avec le SYMCEA et le Département du Pas-de-Calais :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu en présence de Madame HUCHIN, Monsieur LOZINGUEZ, Monsieur LEGRAND et Monsieur Patrick DUPEND (représentant GAEC du Mont au sang) Monsieur Arnaud ROUSSELLE (Technicien Milieux Aquatiques-SYMCEA) et Monsieur MOREL (Département du Pas-de-Calais) concernant les travaux de la « continuité écologique » en face des exploitations agricoles DUPEND et LANCE.

Monsieur ROUSSELLE du SYMCEA présente les gros points de la convention qui sera présentée à la Commune ultérieurement pour adhésion :

- Travaux d'Aménagement du Seuil du dessus des prés n°3 et du seuil du Hodicq
- Travaux d'effacement des obstacles à l'écoulement n° 28410 et n° 98933
- Aucun coût ne sera supporté par la Commune pour ces travaux

Monsieur le Maire a fortement abordé le sujet des inondations avec beaucoup de précision, demandant quand cette question d'inondations allait être abordé par le SYMCEA (sujet important et urgent).

Monsieur ROUSSELLE répond qu'il a bien entendu mais qu'il n'est pas en charge de ce domaine de réflexion d'écoulement des eaux de pluies provenant des bassins versants.

6- Questions Diverses :

Fête de Noël : Après discussions, Le Conseil Municipal décide de maintenir le colis des aînés aux personnes de 70 ans et plus pour un montant de 35,00 € par colis et le goûter des enfants lors de la fête du Dimanche 8 décembre 2024.

7- Tour de table des questions diverses par conseiller :

Madame Carine FOURCROY : Propose que la bibliothèque achète un sujet de décoration de Noël à hauteur de 1 000 €.

Madame Elisabeth LEMOR : Rien à signaler

Monsieur Frédéric DUPEND : pose la question de la haie départementale appartenant à Monsieur COZE, qui doit la couper ? et des eaux de ruissellement venant du Mont des Marlis. Monsieur le Maire répond que cette haie étant située en agglomération de Parenty est du domaine communal.

Madame Marie-France HUCHIN : Rien à signaler

Monsieur Julien MAILLY : Rien à signaler

Monsieur Rémy MARBEUF : Reste les souches à arracher au terrain city cross, les travaux du vestiaire restent à finir. Il félicite et remercie les participants au nettoyage de l'atelier communal (Messieurs LOZINGUEZ, DUPEND, PECRON et MAILLY).

Monsieur Damien LEDUC : Relancer l'EDF pour le nettoyage des poteaux (lierre) et de revoir la mise en place des tuyaux d'accès aux champs.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h44

Monsieur HUCHIN Damien a sollicité la parole pour nous transmettre un arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire concernant le calendrier des taillages des haies par les agriculteurs titulaire d'une prime PAC. Le taillage des haies est interdit du 16.03 au 15.08 inclus.